

tenue sous la présidence de Monsieur PLATILLERO, assisté(e)
de Monsieur CABAL et Monsieur GUIONNET RUALT, Conseillers
En présence de Monsieur BOIDÉ, Rapporteur public
Madame ARAS, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2307302	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Condamner la commune de Jausiers à verser à la société les 2 étoiles la somme de 529 568 euros.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIÉTÉ RAR LES 2 ETOILES	Maître PICHARD Serge
Défendeur	COMMUNE DE JAUSIERS	CABINET FIDAL LYON

02)	DOSSIER N° 2305162	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler la décision prie le 28 mars 2023 par la commune de Jausiers, concernant l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public visant à attribuer le lot n°1 – Exploitation d'un Bar-restaurant.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	RAR LES 2 ETOILES	Maître PICHARD Serge
Défendeur	COMMUNE DE JAUSIERS	CABINET FIDAL LYON
Observateur	Madame M	Madame M

Arrêté le 28/10/2025
Le président du tribunal